

**Politique d'utilisation des logos
de la Ville de Gaspé**



Ville de Gaspé

Table des matières

Politique d'utilisation des logos de la Ville de Gaspé	1
1. Introduction	3
2. Logo officiel	4
3. Règles d'utilisation	5
4. Palette de couleurs	10
5. Application du logo	10
6. Autres logos utilisés par la Ville de Gaspé.....	12
7. Ressources et contacts.....	18
8. Accès aux fichiers du logo et à la charte graphique complète	18
Annexe	19

1.Introduction

1.1 Contexte et objectifs de la politique

La Ville de Gaspé, « Berceau du Canada », se distingue par son riche patrimoine historique, sa nature côtière pittoresque et son dynamisme culturel. En tant qu'entité municipale, elle s'engage à communiquer de manière claire, cohérente et professionnelle avec ses citoyens, partenaires et visiteurs. Le logo de la Ville de Gaspé est un élément central de son identité visuelle, symbolisant le ralliement des communautés, le milieu marin omniprésent, le relief montagneux et la place de la nature sur son territoire.

Au fil des années, le logo a été déployé sur divers supports, mais sans une charte graphique ou une politique d'utilisation formalisée, ce qui a parfois conduit à un manque d'uniformité. La présente politique d'utilisation du logo vise à encadrer précisément l'application de ce symbole distinctif. Son objectif principal est d'assurer une cohérence visuelle sur tous les supports de communication, de renforcer l'image institutionnelle de la Ville de Gaspé, de faciliter son appropriation par les différents départements municipaux et les partenaires externes, tout en préservant l'intégrité et la symbolique forte du logo actuel. Elle s'inscrit également dans la volonté de moderniser nos communications.

1.2 Importance de l'identité visuelle de la Ville de Gaspé

L'identité visuelle d'une ville est le reflet de ses valeurs, de sa mission et de sa vision. Le logo de la Ville de Gaspé est plus qu'une simple image ; il est le point d'ancrage de notre communication, un signe de reconnaissance immédiat pour la population et un vecteur de fierté. Une utilisation correcte et uniforme du logo garantit non seulement une image professionnelle et crédible, mais contribue également à la notoriété et à l'attractivité de la municipalité. Elle assure que chaque communication, qu'elle soit imprimée ou numérique, porte l'empreinte distinctive de Gaspé, renforçant ainsi le lien avec nos citoyens et nos partenaires.

1.3 Portée du document

Cette politique s'adresse à l'ensemble des employés de la Ville de Gaspé, des élus, des mandataires, ainsi qu'à tous les partenaires, commanditaires et organismes tiers qui sont autorisés à utiliser le logo de la Ville de Gaspé. Elle détaille les règles et les directives à suivre pour toute reproduction ou utilisation du logo, quel que soit le support (imprimé, numérique, signalétique, promotionnel, etc.). Elle inclut des spécifications techniques, des exemples d'usages corrects et incorrects, et les

procédures d'approbation nécessaires. Le respect de cette politique est essentiel pour maintenir l'intégrité et la valeur de l'identité visuelle de la Ville de Gaspé.

La politique d'utilisation du logo s'accompagnera d'une charte graphique qui complètera les règles graphiques entourant l'image de marque de la Ville de Gaspé. Cette charte graphique viendra définir les polices, la typographie, les couleurs secondaires et les modèles de documents utiliser par la municipalité. Elle veillera à y intégrer des éléments de la planification stratégique de façon uniforme et cohérente.

2. Logo officiel

2.1 Description et signification du symbole

Le logo de la Ville de Gaspé est un emblème riche de sens, conçu pour refléter l'essence même de la municipalité. Il est le point de convergence de son histoire, de sa géographie et de son dynamisme.

2.1.1 Le drapeau flottant et le ralliement des trois communautés

Le design du logo rappelle un drapeau flottant au vent, symbolisant le ralliement et l'union des trois communautés historiques de Gaspé (Mi'kmaq, francophone et anglophone). Il évoque leur collaboration continue pour le développement de la qualité de vie, du tourisme et des industries au sein de la municipalité.

2.1.2 Le dynamisme, le milieu marin et le relief montagneux

La voile stylisée du logo reflète le dynamisme inhérent à la Ville de Gaspé. Elle intègre également l'omniprésence du milieu marin et le caractère sinueux et montagneux de son territoire, éléments géographiques qui façonnent son identité unique.

2.1.3 La nature et la forme de feuille d'arbre nervurée

La forme de feuille d'arbre nervurée intégrée au symbole évoque la place prépondérante et l'importance de la nature dans la communauté gaspésienne.

2.1.4 La couleur du logo

La prédominance du bleu évoque le calme, ainsi que le caractère maritime distinguant bien la Ville de Gaspé. L'ensemble dégage un sentiment de vitalité, d'harmonie et de dynamisme, à l'image d'une ville tournée vers l'avenir.

2.2 Déclinaisons



En plus de sa version en couleur principale, le logo de la Ville de Gaspé dispose de déclinaisons pour assurer sa lisibilité et son adaptabilité dans diverses situations, notamment lorsque l'utilisation de la couleur n'est pas possible ou souhaitable.

Version inversée : Une version du logo en blanc est disponible pour les applications nécessitant un contraste maximal sur certains fonds foncés.



Pour les impressions en noir et blanc où une gradation de gris est préférable, une version du logo en gris est également fournie, garantissant la reconnaissance de la forme et des détails du symbole. En aucun cas, le logo doit être utilisé en noir.

Ces déclinaisons doivent être utilisées conformément aux directives spécifiques de la charte graphique pour maintenir l'intégrité visuelle du logo.

3. Règles d'utilisation

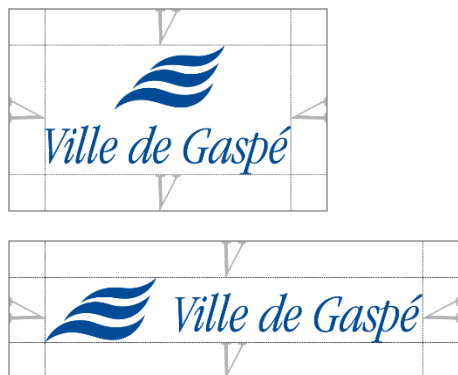
L'application cohérente et correcte du logo est primordiale pour renforcer l'image de marque de la Ville de Gaspé et assurer une reconnaissance immédiate auprès de tous les publics. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées lors de toute utilisation du logo.

3.1 Zone de protection

Afin d'assurer la visibilité et l'impact du logo, une zone de protection doit être respectée autour de celui-ci. Cet espace minimal ne doit être occupé par aucun autre

élément graphique ou texte. Cette zone permet de garantir que le logo soit toujours clairement lisible et ne soit pas encombré par d'autres éléments.

La dimension de cette zone de protection est définie par la hauteur de la première lettre du mot "Ville" du logo. Cet espacement doit être appliqué uniformément sur tous les côtés du logo.



3.2 Formats

Pour garantir une utilisation optimale et une qualité de reproduction constante du logo de la Ville de Gaspé sur tous les supports, différents formats de fichiers sont à privilégier. Le choix du format dépend du support et du type de visuel.

3.3 Résolutions

- Pour l'impression : Les fichiers doivent être au minimum de 300 dpi (points par pouce) pour garantir une netteté optimale. Pour les très grands formats, l'utilisation de fichiers vectoriels est impérative.
- Pour le web et les écrans : Une résolution de 72 à 150 dpi est généralement suffisante pour un affichage de qualité sans alourdir les pages web.

Veillez à toujours partager les fichiers en haute résolution ou en format modifiable pour garantir une qualité optimale à toutes les tailles. Exportez les fichiers à la taille finale d'impression, en tenant compte des marges et bords perdus.

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction des communications pour choisir le bon fichier en fonction de l'utilisation projetée.

3.4 Tailles minimales

Pour préserver la lisibilité et la clarté du logo, des tailles minimales ont été établies pour son utilisation sur différents supports. Toute reproduction en dessous de ces

tailles est interdite, car elle compromettrait la reconnaissance du logo et de ses détails.

Assurez-vous de toujours conserver les proportions afin de ne pas déformer la signature graphique.

Pour les supports imprimés :

- Taille minimale du logo principal :
Ratio $\approx 1,92:1$
 ≈ 3 cm par 1,5 cm
- Taille minimale du logo horizontal :
Ratio $\approx 3,25:1$
 $\approx 4,5$ cm par 1,5 cm

Pour les supports numériques (à 71 dpi) :

- Taille minimale du logo principal :
150 pixels par 78 pixels
- Taille minimale du logo horizontal :
175 pixels par 54 pixels

3.5 Règles d'utilisation du logo

Le logo de la Ville de Gaspé est un actif précieux qui doit être utilisé avec intégrité et respect. Toute altération non autorisée est strictement prohibée.

3.5.1 Utilisations interdites

Pour maintenir l'uniformité et la force de l'identité visuelle, les modifications suivantes du logo sont strictement interdites :

Déformation ou étirement : Le logo ne doit jamais être comprimé, étiré ou déformé. Ses proportions doivent être respectées en tout temps.	× 
Rotation ou inclinaison : Le logo ne doit pas être pivoté, incliné ou présenté sous un angle différent de celui prévu dans les versions officielles.	× 
Modification des couleurs : Seules les couleurs approuvées dans la section 2 de cette charte doivent être utilisées. Aucune altération des teintes ou substitution de couleurs n'est permise.	× 
Ajout d'effets ou de filtres : Il est interdit d'appliquer des ombrages, des reliefs, des dégradés, des textures ou tout autre effet visuel non autorisés.	× 
Ajout ou suppression d'éléments : Aucun ajout de texte, slogan, icône ou élément graphique ne doit être effectué. Le logo doit toujours apparaître dans son intégralité.	×  × 
Reproduction ou numérisation non officielle : Le logo ne doit jamais être redessiné ni reproduit à partir d'une image de mauvaise qualité. Seuls les fichiers officiels doivent être utilisés.	× 

Contraste et arrière-plan :

Pour assurer une lisibilité optimale, le logo ne doit être apposé sur une photographie ou une image que si le fond est suffisamment uniforme et contrasté. Au besoin, privilégier la version inversée ou monochrome afin de préserver son intégrité visuelle.

- ✓ Fonds clairs : Utiliser la version couleur principale du logo sur des fonds clairs et unis.
- ✓ Fonds foncés : Utiliser la version en blanc sur des fonds foncés et unis pour assurer une lisibilité maximale.



3.6 Respect des normes d'accessibilité (contraste, lisibilité)

L'accessibilité est un critère fondamental pour les administrations publiques. La Ville de Gaspé vise à garder les contrastes afin de respecter les normes WCAG AA en termes d'accessibilité.

Plusieurs outils peuvent vous aider à respecter les normes d'accessibilité lorsque vous créer vos images, comme celui-ci : <https://colourcontrastchecker.com/fr/#checker>.

La chartre graphique développée par la Ville de Gaspé donnera également des exemples d'utilisation appropriée de couleurs secondaires et de contrastes qui respecteront les normes WCAG AA en termes d'accessibilité.

3.7 Associations avec d'autres logos

Lorsqu'il est utilisé en conjonction avec d'autres logos (partenaires, commanditaires, événements), le logo de la Ville de Gaspé doit toujours conserver son intégrité et une position prééminente ou égale, selon la nature du partenariat.

- Séparation claire : Toujours laisser un espace suffisant entre le logo de la Ville de Gaspé et les autres logos tel que défini à la section 3.1 de la présente politique.
- Proportions respectées : S'assurer que le logo de la Ville de Gaspé est proportionnel aux autres logos et ne semble ni trop petit, ni trop grand.

- Cohérence visuelle : Si possible, aligner les logos sur une même ligne de base et les présenter de manière équilibrée.
- Approbation préalable : Pour toute association de logos sur des supports publics, une demande doit être soumise à la direction des communications de la Ville de Gaspé pour approbation.

4. Palette de couleurs

La palette de couleurs est un élément fondamental de l'identité visuelle de la Ville de Gaspé, assurant sa reconnaissance et sa cohérence sur tous les supports.

4.1 Couleur du logo

La couleur principale et distinctive du logo de la Ville de Gaspé est le bleu. Cette teinte a été sélectionnée pour symboliser l'harmonie, la détente et l'aspect maritime qui sont au cœur de l'identité de Gaspé. La couleur principale du logo a été choisie pour sa symbolique forte et son lien avec le caractère maritime de la ville.

Pour garantir une reproduction fidèle sur tous les supports, voici les codes colorimétriques correspondants :



CMJK	100, 50, 0, 41
RVB	0, 75, 151
HEX	#004B97
PANTONE	2945 U / 2945 C

5. Application du logo

L'application du logo de la Ville de Gaspé est régie par des directives précises, visant à garantir son utilisation appropriée et cohérente, tant à l'interne qu'à l'externe. Ces règles assurent que le logo est toujours présenté de manière à renforcer l'image institutionnelle de la municipalité.

5.1 Utilisation interne

L'utilisation du logo par les départements et services de la Ville de Gaspé est essentielle pour uniformiser les communications internes et externes de la municipalité.

5.1.1 Modèles approuvés

Le logo de la Ville de Gaspé doit être utilisé sur l'ensemble des documents et supports officiels de la municipalité.

Les modèles approuvés seront disponibles dans une bibliothèque Sharepoint avec l'adoption d'une charte graphique.

5.1.2 Processus d'approbation pour les nouveaux supports

Tout nouveau support de communication interne ou externe intégrant le logo de la Ville de Gaspé doit faire l'objet d'une validation préalable.

Demande : Les directions doivent soumettre une ébauche du support à la direction des communications avant toute production ou diffusion.

Délai : Un délai de 7 jour ouvrable est requis pour l'examen et l'approbation.

Validation : La direction des communications s'assurera de la conformité du support avec la présente politique et la charte graphique. Une approbation écrite sera transmise avant toute production ou diffusion.

5.1.3 Bibliothèque partagée

Une bibliothèque regroupant tous les modèles et logos, en lecture seule, est fournie pour faciliter la gestion et l'exportation vers de nouveaux supports. Il est essentiel de toujours utiliser ces versions officielles.

5.2 Utilisation externe (partenaires, commanditaires, organismes tiers)

L'utilisation du logo de la Ville de Gaspé par des entités externes est soumise à des conditions strictes pour préserver l'intégrité et la réputation de la municipalité.

5.2.1 Conditions d'autorisation et demande d'utilisation

Toute entité externe souhaitant utiliser le logo de la Ville de Gaspé doit obtenir une autorisation formelle.

Critères d'admissibilité : L'autorisation est généralement accordée aux partenaires officiels, commanditaires d'événements municipaux, organismes subventionnés ou entités collaborant directement avec la Ville de Gaspé sur des projets spécifiques.

Procédure de demande : Une demande écrite, généralement par courriel, doit être adressée à la direction des communications, précisant l'objet de l'utilisation, le support, la durée et le contexte. Une approbation écrite sera transmise au demandeur.

5.2.2 Formats à respecter pour la diffusion

Les entités externes autorisées à utiliser le logo doivent impérativement utiliser les fichiers officiels fournis par la Ville de Gaspé, conformément aux spécifications détaillées dans cette politique.

5.3 Droits de propriété intellectuelle

La signature graphique (logo) de la Ville est également protégée par les droits de propriété intellectuelle. À ce titre, la signature graphique ne peut être utilisée par quiconque sans l'autorisation écrite de la Ville de Gaspé

Droit de retrait : La Ville de Gaspé se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat de son logo de tout support jugé non conforme à la présente politique ou préjudiciable à son image, sans préavis ni justification.

6. Autres logos utilisés par la Ville de Gaspé

Autre le logo officiel de la Ville de Gaspé, qui doit être utilisé selon les indications de la présente politique, d'autres logos peuvent être élaborés pour des campagnes éphémères (qui ont une date de début ou de fin) ou pour d'autres services de la Ville de Gaspé. Ces logos doivent faire l'objet d'une approbation de la Direction des communications.

Présentement, seulement la Direction du service d'incendie de la Ville de Gaspé a fait l'objet d'une démarche d'élaboration d'un logo pour qu'il soit conforme aux lois et règlements, notamment en ce qui a trait à la Charte de la langue française. Donnant suite à un travail de collaboration entre la Direction des communications et celle des Services d'incendie, et la consultation des pompiers de la Ville de Gaspé, un logo a été choisi.

6.1 Logo du Service d'incendie de la Ville de Gaspé



6.1.1 Description du logo du Service de sécurité incendie de la Ville de Gaspé

Le logo du Service de sécurité incendie de la Ville de Gaspé est un emblème moderne et symbolique qui représente l'identité, les missions et les valeurs du service. Il est conçu pour être facilement reconnaissable et pour communiquer le professionnalisme et l'engagement du service envers la protection des citoyens et de leurs biens.

6.1.2 Composition et Forme

Le logo se présente sous la forme d'un **écusson**, une forme qui évoque la **protection**, la **sécurité** et l'**autorité**. Au centre de cet écusson se trouve la **croix de Malte**, symbole universel des services d'incendie, représentant le courage, le dévouement et le sacrifice.

6.1.3 Couleurs

La palette de couleurs a été choisie pour sa signification symbolique forte :

- **Bleu** : La couleur dominante de la bordure extérieure symbolise la **confiance**, la **stabilité** et le **professionnalisme**. Elle fait également un rappel au caractère maritime de la Ville de Gaspé.
- **Rouge** : Utilisé pour la croix de Malte, le rouge est la couleur traditionnellement associée au feu, à l'**urgence** et à la **bravoure**. Il capte l'attention et signale le danger.
- **Blanc** : Appliqué aux symboles, au texte et aux bordures fines, le blanc offre un contraste clair qui assure la lisibilité. Il représente la **sécurité** et la **protection**.



CMJK	57, 43, 0, 73
RVB	30, 39, 69
HEX	#1E2745
PANTONE	2767 C



CMJK	100, 50, 0, 41
RVB	0, 75, 151
HEX	#004B97
PANTONE	2945 U / 2945 C



CMJK	0, 80, 72, 34
RVB	169, 34, 48
HEX	#A92230
PANTONE	7628 C



CMJK	0, 0, 0, 0
RVB	255, 255, 255
HEX	#FFFFFF
PANTONE	179-1 U / 1-1 C

6.1.4 Symboles et Spécialités

Chaque élément graphique intégré au logo a une signification précise et met en lumière les diverses compétences du service :

- **Cercle central** : Au cœur de la croix de Malte, le logo officiel de la **Ville de Gaspé** est affiché, signifiant que le service de sécurité incendie est une entité municipale agissant au nom et pour le bien de toute la communauté.
- **Flamme (branche gauche)** : Symbole le plus fondamental, elle représente la mission première du service : la **lutte contre les incendies**.
- **Borne d'incendie (branche supérieure)** : Cet icône illustre l'équipement essentiel et l'aspect technique du métier, notamment l'**approvisionnement en eau**, qui est crucial pour toute intervention.
- **Outil de désincarcération (branche droite)** : Communément appelées "pinces de désincarcération", cet outil symbolise la spécialité en **sauvetage technique**, plus particulièrement lors d'accidents de la route.
- **Bouée de sauvetage (branche inférieure)** : Ce symbole met en évidence une spécialité essentielle pour une ville côtière comme Gaspé : le **sauvetage nautique** et les interventions sur les plans d'eau.

6.2 Règles d'utilisation

Le logo officiel du Service d'incendie constitue un signe distinctif essentiel de l'identité municipale et de la reconnaissance du service auprès de la population.

Le logo doit respecter l'intégrité visuelle définie dans la présente politique, incluant les proportions, les couleurs officielles et les marges de protection.

Déformation ou étirement :

Le logo ne doit jamais être comprimé, étiré ou déformé. Ses proportions doivent être respectées en tout temps.



Rotation ou inclinaison :

Le logo ne doit pas être pivoté, incliné ou présenté sous un angle différent de celui prévu dans les versions officielles.



Modification des couleurs :

Seules les couleurs approuvées dans la section 6.1.3 de cette charte doivent être utilisées. Aucune altération des teintes ou substitution de couleurs n'est permise.



Ajout d'effets ou de filtres :

Il est interdit d'appliquer des ombrages, des reliefs, des dégradés, des textures ou tout autre effet visuel non autorisés.



Ajout ou suppression d'éléments :

Aucun ajout de texte, slogan, icône ou élément graphique ne doit être effectué. Le logo doit toujours apparaître dans son intégralité.



Reproduction ou numérisation non officielle :



Le logo ne doit jamais être redessiné ni reproduit à partir d'une image de mauvaise qualité. Seuls les fichiers officiels doivent être utilisés.



Le logo doit être utilisé :

- Sur tous les uniformes officiels des pompiers de la Ville de Gaspé.
- Sur l'ensemble des équipements appartenant à la Ville et utilisés par le Service d'incendie, incluant notamment :
 - Camions et véhicules d'intervention
 - Casques, vestes et autres pièces d'équipement de protection
 - Supports de communication et signalisations

Toute utilisation du logo à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus doit être préalablement approuvée par la Direction des communications, afin d'assurer le respect et la cohérence de l'image de marque de la Ville.

6.2.1 Zone de protection

Afin d'assurer la lisibilité et l'impact visuel du logo, une zone de protection doit être respectée en tout temps autour de celui-ci.

Cet espace minimal est défini par la hauteur de l'icône de la borne d'incendie. Cet espacement doit être appliqué uniformément sur les côtés les plus larges du logo.

Aucun élément graphique, typographique ou photographique ne doit empiéter sur cet espace, et ce, peu importe le format, le support ou la version du logo utilisée.



7. Ressources et contacts

7.1 Personnes ressources pour l'application de la politique

Jérôme Tardif

Directeur des communications

jerome.tardif@ville.gaspe.qc.ca

Ève Caron

Agente de communication

eve.caron@ville.gaspe.qc.ca

8. Accès aux fichiers du logo et à la charte graphique complète

La bibliothèque des logos officiels de la Ville de Gaspé est située dans le canal Teams General-Employés. Ce sont ces logos qui doivent être utilisés en tout temps.

Annexe

Historique des révisions de la politique

Adoption de la politique par le conseil municipal le 15 septembre 2025

Résolution no XXXXXXXX